



REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S
soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 505/17/2026

A remplir par le responsable communal

Requête reçue : 16.10.25/11.03.26 Responsable : M. Florim Ajda
Visite sur place : 19.03.2026 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants : Raison sociale ou adresse

Propriétaire	Hôtel Montreux Palace SA Avenue Claude-Nobs 2 1820 Montreux
Demandeur	Arborisme Leuba SA Rue du Village 21A 1124 Gollion

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Avenue Claude-Nobs 2 – 1820 Montreux
Parcelle No	505

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Arbre fortement dépérissant

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun	40 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Arbre mort
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
- Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal : Présence de deux espèces de champignons lignivores. Dégradation fortement avancée.

F. Préavis du service des espaces publics

- favorable à l'abattage
- défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité

- L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- Autres recommandations d'entretien :

H. Compensation prévue

- Nouvelle plantation : un arbre majeur d'une hauteur minimale de 2m50 à la plantation
- Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique « D » Caractéristique de l'arbre)

I. Affichage au pilier public

Date d'affichage au pilier public : du 02.04.2026 au 02.05.2026

J. Remarque(s) éventuelle(s)

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 23.03.2026

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

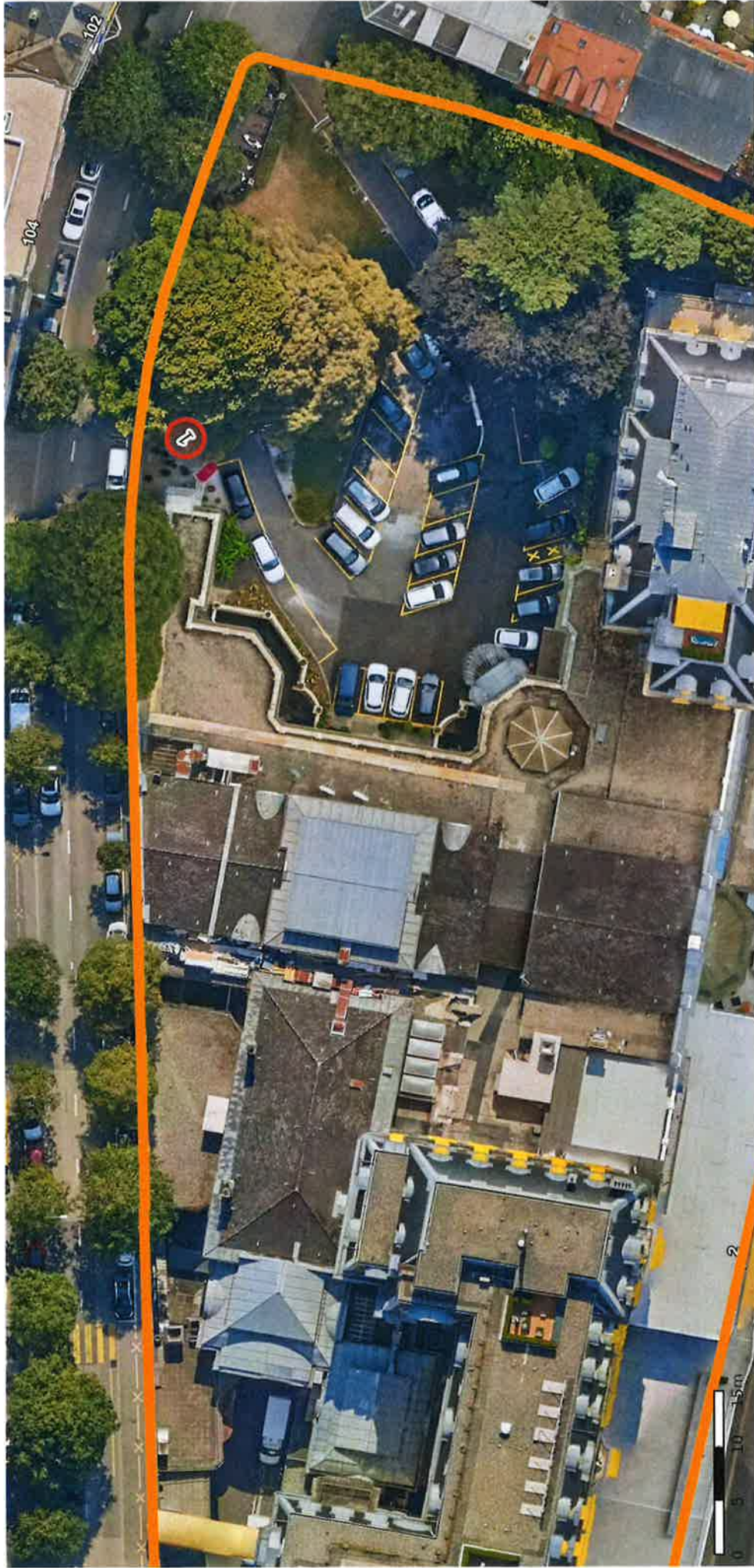
Date : 23.03.2026

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 23.03.2026

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique

Parcelle No 505

Charme commun (Carpinus betulus)

Echelle : 1:500
Coordonnées : 2559192 / 1143132
Date d'impression : 23.03.2026

